

Bordereau de signature

DEC2018_0109



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	31/05/2018	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	31/05/2018	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2018-05-31)	

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // decission_mairie

DIRECTION DES FINANCES ET DES MARCHES PUBLICS
SECTEUR DES MARCHES PUBLICS

REF : CN/RE

DEC2018_ 07 09

DECISION

OBJET : CONCLUSION DU MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES N°18D14 RELATIF A LA MAINTENANCE ET A L'ASSISTANCE DES PROGICIELS "CIVIL GF-GRH".

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics, notamment les articles 42-3° et 30-I-3°-c, ainsi que le Décret n°2017-516 du 10 avril 2017 portant diverses dispositions en matière de commande publique,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération N°DEL2017_0200 du Conseil Municipal du 10 novembre 2017 portant délégations au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

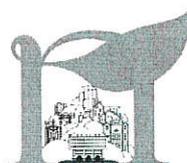
CONSIDERANT que la commune a acquis en 2007 la gamme de progiciels « CIVIL », permettant la gestion financière, des ressources humaines et du patrimoine, auprès de la Société CIRIL GROUP, expert en référentiels de données centralisées et en ingénierie logicielle, et développeur des produits,

CONSIDERANT que le marché public de services est arrivé à son terme le 31 décembre 2017, qu'il convient dès lors de conclure un nouveau marché avec la société CIRIL GROUP, seul prestataire à même d'assurer la maintenance et l'assistance des progiciels pour des raisons d'ordre technique et tenant à la protection de droits d'exclusivité,

CONSIDERANT la proposition afférente de la société CIRIL GROUP,

CONSIDERANT que la prestation relève de la classe d'achats « Services » et de l'unité fonctionnelle « Maintenance et Assistance Progiciels CIVIL GF/RH », dont la valeur ne dépasse pas 90.000 € H.T.,

1/2



Suite de la décision N°2018_ 01 09
portant sur la conclusion du marché public de services n°18D14

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est conclu avec la Société CIRIL GROUP S.A.S., sise 49 rue Albert Einstein BP 12074 à VILLEURBANNE (69603), le marché public de services n°18D14 relatif à la maintenance et à l'assistance des Progiciels « CIVIL GF/GRH », pour un montant global et forfaitaire annuel de 12 458,07 € HT (14 949,68 € TTC), payable par trimestre soit 3 114,52 € HT (3 737,42 € TTC), par mandat administratif sur présentation de la facture.

Le marché est conclu pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2018, et sera ensuite reconduit par période d'un an par tacite reconduction, trois fois maximum, sa durée globale ne pourra pas excéder quatre ans.

ARTICLE 2 : Les crédits correspondants sont prévus au Budget Communal.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Torcy,
- Madame la Comptable Publique de Marne-la-Vallée,
- Monsieur le Directeur Général de la Mairie de Noisiel,
- Au titulaire du marché.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son rendu exécutoire.

ARTICLE 5 : La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le 28 MAI 2018



Le Maire,

Mathieu Viskovic.

Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le	31 MAI 2018
Affiché en Mairie le	31 MAI 2018
Publié au Recueil des Actes Administratifs le	31 MAI 2018
Notifié le	

2/2

